

Nomination de l'Organe de contrôle financier pour les comptes 2016

La Commission financière (CoFin) composée de Mme Claude Busslinger, MM. Laurent Lasserre, Olivier Leuenberger et Denis Candaux, président, s'est étonnée de ne pas recevoir comme de coutume un rapport relatif à la nomination de l'organe de contrôle financier. En effet, depuis que le RGO a institué ce troisième organe de notre EERV, la CoFin a remis chaque année son rapport préavisant sur le choix de la fiduciaire. Certes réglementairement, la CoFin ne doit pas être consultée pour cette nomination, mais l'usage fait que le Bureau du Synode ne mandate plus formellement la CoFin pour une telle analyse, celle-ci allant de soi.

La CoFin rappelle au Synode l'importance de cet organe de contrôle financier. En effet, la CoFin n'effectue pas d'analyse de détail de la comptabilité ou du respect de la loi en matière de la tenue des livres comptables. Ceci est le rôle de la fiduciaire qui rend compte au Synode. Il est donc fondamental aux yeux de la CoFin que la fiduciaire puisse faire correctement son travail et valablement en rendre compte au Synode.

Considérant

- Que, bien que la Fiduciaire Staehli SA à Morrens révise les comptes de l'EERV depuis maintenant sept ans, le contrôleur responsable a changé à la mi-temps (de M. Gilbert Staehli à Mme Virginie Staehli, tous deux réviseurs comptables agréés), la CoFin considère dès lors que la routine des réviseurs n'a pas encore pu s'installer.
- Que la mise en œuvre complète du Système de contrôle interne (SCI) n'a été attestée qu'en 2016 pour l'année 2015, et que fort probablement des ajustements sont attendus en 2016, la CoFin estime utile qu'en 2017 la même fiduciaire valide que toutes les demandes formulées depuis 2014 ont pleinement été mises en œuvre.
- Que des changements des responsables de finances de l'EERV ont eu lieu (départ de M. C. Cuendet et arrivée de Mme F. Baudraz) ou sont annoncés (notre trésorier Jean-Michel Sordet en a fait part en septembre), conforte la CoFin dans l'idée de poursuivre avec la Fiduciaire Staehli.

- Que, lors de son entretien avec le CS, la CoFin a eu le sentiment que la question du prix avait joué un rôle dans le souhait du CS de changer de fiduciaire, la CoFin considère que le coût de l'audit, à prestations égales, est à l'avantage de la fiduciaire Staehli.

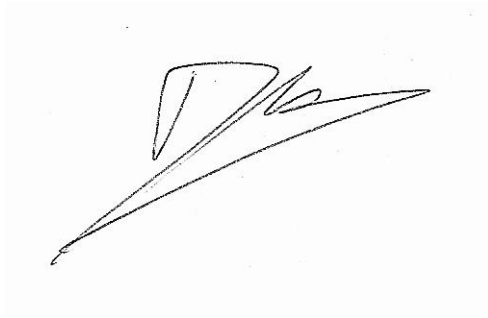
Par conséquent la CoFin recommande au synode de renouveler le mandat de la fiduciaire Staehli, celle-ci ayant confirmé à la CoFin son acceptation de cet éventuel renouvellement.

Dès lors la CoFin soumet la proposition de décision suivant au Synode :

Le Synode nomme la Fiduciaire Staehli SA à Morrens comme organe de contrôle financier pour la révision des comptes 2016 de l'EERV.

Premier, le 4 octobre 2016

Denis Candaux
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Candaux', written on a light-colored background.